



Enseignant en congé de longue maladie

Par ganach

Bonjour,

Je suis enseignant. Après avoir obtenu un numéro de SIRET (déclaré à la Maison des Artistes) j'ai décidé pour des raisons médicales de me retirer de ce processus.

Depuis, je viens d'obtenir un Congé de Longue Maladie.

Ma question:

D'une part, puis-je réactiver mon numéro de SIRET (qui a été supprimé) et d'autre part, suis-je autorisé pour exercer en parallèle durant mon CLM (3 ans) ou dois-je attendre la retraite pour se faire?

Merci pour votre réponse.

Marc Loret